

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°8-2024 | Novembre (2024) | 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Magali LARDEUX.

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali/Soutien aux salariés de Michelin
- 4 Hommage à Yves Paul/Mobilisation Vilmorin Mikado
- 5 Soutien aux Martiniquais et aux Kanaks/Congrès du groupement régional SPSS
- 6 Billet d'humeur/Attaque sur la culture en Pays de la Loire
- 7/8 Mobilisations dans la Santé
- 9 Attaques contre les fonctionnaires
- 10 Protection Sociale Complémentaire
- 11 Quelques Chiffres
- 12 à 14 Retour sur la CA du 18 Novembre
- 15 Elections TPE

Vous trouverez ci-dessous en lieu et place de l'édito le communiqué de la CA du 18 Novembre dernier

Les conditions du « tous ensemble » sont en train de se réunir, Organisons les Assemblées Générales !

À l'image de ce qui se passe à CHOLET pour les salariés de MICHELIN, des milliers d'emplois sont sur la sellette partout en France. Près de 200 plans sociaux sont en cours, notamment dans l'industrie, le bâtiment, le transport et le commerce.

Dans les services publics, avant même les annonces du gouvernement MACRON/BARNIER, la colère était déjà là : manque d'effectifs, conditions de travail dégradées, revendications salariales...

Les grèves se multiplient contre les fermetures d'usines (AUCHAN, VALEO, MICHELIN...), pour les salaires (KEOLIS, LEROY MERLIN,...) et dans les services publics : 81 % des agents du service de stérilisation étaient en grève au CHU d'ANGERS le 13 novembre,

les ASH poursuivent leur mobilisation, les agents de l'EPHAD St Nicolas la commentent...

Dans ce contexte, BARNIER menace d'utiliser le 49.3 pour faire passer un budget actant la suppression de milliers de postes de fonctionnaires et la destruction de la sécurité sociale.

Son gouvernement rajoute de l'huile sur le feu : pour « résoudre la question de l'absentéisme des fonctionnaires », il annonce notamment la mise en place des 3 jours de carence. Les patrons du privé sautent déjà sur l'occasion pour tenter de remettre en cause la prise en charge des 3 jours de carence de leurs salariés. (66 % d'entre eux bénéficient d'une prise en charge).

Dans ce contexte explosif, des appels à la grève ont été lancés début dé-

cembre. Après des discussions intersyndicales pour chercher l'unité, FO Fonction publique appelle à 3 jours de grève consécutifs, dans l'idée de rompre avec les journées d'action saute-mouton clairement rejetées depuis la bagarre 2023 sur la réforme des retraites et pour permettre d'envisager la jonction avec les cheminots à compter du 10 décembre.

La CA de l'UD FO salue cette perspective ouverte par la FGF-FO qui a maintenu le cap du mandat : **pour se donner toutes les chances de gagner, il faut proposer l'action la plus efficace possible, et non des mobilisations sectorielles les unes après les autres !**

Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général de la Confédération a indiqué hier dans l'Yonne républicaine : « FO partira sur trois jours de grève reconductible dès le 10 décembre. »

Laisser se battre seuls les cheminots, les fonctionnaires, les sala-

riés qui se mobilisent pour leurs emplois, leurs salaires et leurs

conditions de travail ou y aller ?

« tous ensemble et en même temps » les 10, 11 et 12 décembre!?

N'est-ce pas ainsi que nous établirons le rapport de force gagnant, comme l'ont fait les dockers ou les salariés de BOEING ? Il faut permettre aux salariés de décider!

Alors, convoquons les assemblées générales partout où nous sommes!

Dans tous les secteurs, réunissons les salariés. Discutons grève et efficacité!

L'UD FO appelle tous ses syndicats et sections syndicales du privé et du public à faire la tour-

née des ateliers et des services, à discuter, à lister les revendications, à réunir leurs instances et à réunir les salariés pour décider de l'action lorsque les conditions sont réunies, et pour décider de rejoindre les cheminots et les fonctionnaires à partir du 10 décembre.

Abrogation de la réforme des retraites!

Augmentation générale des salaires et des pensions!

Défense de la sécurité sociale et des services publics!

Abandon du plan BARNIER!

L'UD fera un point régulier sur l'état de la préparation de la grève en renvoyant tous les éléments qui lui seront transmis.

Mardi 19 novembre, elle rencontrera les autres unions départementales pour échanger sur les moyens d'action pour gagner et agir dans l'unité si elle est possible.

À Angers, le 18 novembre 2024

SOUTIEN AUX SALARIÉS DE MICHELIN

L'Union départementale FO du Maine-et-Loire apporte son total soutien aux salariés de Michelin qui se mobilisent pour garder leurs emplois après avoir appris brutalement ce 5 novembre 2024 la fermeture de leur usine d'ici 2026.

Elle considère qu'après le choc, leur colère est légitime!

La décision de la direction va impacter un millier de vies, des familles, et durablement le bassin d'emplois choletais : pour la sous-traitance liée à Michelin, c'est également l'inquiétude sur l'avenir.

À l'heure où le gouvernement Emmanuel MACRON/Michel BARNIER annonce vouloir encore faire 440 millions d'économies sur l'assurance chômage, alors que depuis le début de l'été la liste des licenciements s'allonge, que 180 plans de licenciements dans l'industrie sont en cours nationalement, qu'au-de-

là de l'industrie notamment automobile et de la chimie, d'autres secteurs font de sombres annonces (bâtiment, Auchan,...), la situation de l'emploi ne peut qu'inquiéter!

Comment retrouver un travail?

Une usine, puis une autre... nous sommes tous concernés!

Il est logique que les salariés de Michelin se sentent trahis quand les raisons économiques font la loi :

Ce serait « une décision inéluctable en raison de la transformation structurelle du marché et de la dégradation de la compétitivité de l'Europe » justifie Michelin... un groupe qui a enregistré un bénéfice net de 3.6 milliards d'euros en 2023 et versé 955 millions à ses actionnaires!

Comment cela peut-il ne pas sembler injuste? S'agirait-il de délocaliser et chercher de la main d'œuvre à bas coût dans d'autres pays?

L'Union départementale FO du



Maine-et-Loire se tient prête à soutenir les salariés mobilisés dans la grève!

Ils ont raison de se battre pour maintenir leurs emplois!

L'UD a sollicité les camarades de l'Union locale de Cholet pour leur porter ce communiqué de soutien.

Les camarades qui s'y sont déplacés ont reçu un excellent accueil

ACTUALITÉS

Hommage à notre Camarade Yves Paul

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Yves PAUL à l'âge de 86 ans.

Yves est le papa de Yann, militant à la CPAM et investi au sein de notre Union Départementale.

Yves PAUL a rejoint FO en 1977, sollicité par son Camarade et ami Jean-Paul NEAU, secrétaire de l'UDFO, et a très vite pris en responsabilité l'AFOC.

Peu de temps après, il a été élu trésorier de l'UDFO 49, mandat qu'il a occupé de très nombreuses années.

Il est resté attaché à l'organisation, et malgré la maladie, venait nous saluer.

Il était un fidèle lecteur du Combat Social et sa seule exigence : avoir une version papier.

L'Union Départementale salue le Camarade, l'ami, le militant qu'il a été.

Elle apporte tout son soutien à Yann et sa maman auxquels elle adresse ses plus chaleureuses pensées et sincères condoléances.

Catherine Rochard

Grève victorieuse chez Vilmorin Mikado



Nos camarades n'ont pu obtenir de la direction des propositions à la hauteur des revendications des salariés lors des NAO.

Ils ont alors organisé les salariés, dans un premier temps, 2 débrayages sur les sites français, dont celui de La Ménitric, ont été décidés.

Ils ont réuni plus de 150 salariés.

La direction a alors proposé 3 % d'augmentations générales et des augmentations individuelles, là où nos camarades exigeaient 3.5 % avec une augmentation de l'AG de 0.5 %.

La direction ne donnant pas de suite favorable à cette revendication, l'intersyndicale CFDT/FO appelait à une nouvelle journée de mobilisation le 3 octobre

Les résultats financiers positifs de l'entreprise étant en partie le fruit du travail des personnels, qu'ils demandent une contrepartie financière est légitime.

L'UD a apporté son soutien à nos camarades sur place et a relayé un communiqué de presse aux journaux locaux.

Lors de la journée de grève du 3 octobre, de nouvelles propositions ont été faites par la direction.

Nos camarades en organisant leurs collègues ont obtenu :

-2.2 % d'augmentations générales pour tous.

— jusqu'à 0.8 % d'augmentation individuelle.

— Une augmentation de la dotation sociale du CSE de 0.55 % qui passera de 0.45 % à 1 %, représentant environ 200€ par salariés, par an.

— un alignement du calcul de l'indemnité de retraite pour les employés et ouvriers sur celle des cadres, plus favorable.

Nos camarades ont obtenu qu'aucune retenue de salaires ne soit appliquée pour les salariés s'étant mobilisés en l'inscrivant dans le protocole de sortie de grève.

Encore une fois, nous avons la preuve que la mobilisation paye !

ACTUALITÉS

AUX SALARIÉS MOBILISÉS CONTRE LA VIE CHÈRE EN MARTINIQUE

Alors que les prix sont 40 % plus élevés qu'en métropole, que 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, que des fonctionnaires pointent à la banque alimentaire, l'Union Départementale FO du Maine-et-Loire apporte son soutien plein et entier aux salariés martiniquais actuellement mobilisés contre la vie chère.

L'UD FO 49 considère que le gouvernement doit répondre de manière urgente à leurs revendications en matière de blocage de prix, de salaires et de retraites.

L'UD FO 49 dénonce l'envoi de CRS et l'instrumentalisation des « forces de l'ordre » : on ne résout pas une situation inacceptable en réprimant ceux qui ont des demandes légitimes !

L'Union départementale FO du Maine-et-Loire tient à exprimer sa solidarité aux camarades, aux jeunes, aux retraités, aux salariés mobilisés qui luttent pour leurs conditions de vie et leur adresse un message de fraternité.

Congrès du groupement régional des Pays de la Loire des SPSS

Les 6 et 7 novembre derniers, 350 délégués dont environ 70 du Maine et Loire représentants les 110 syndicats des services publics et services de santé de la Région Pays de la Loire se sont réunis à Savigné l'Évêque.

Lors de la quarantaine d'interventions, nos camarades ont exprimé les difficultés rencontrées dans leurs secteurs de la santé et des services publics :

Manque de lits, manque de personnels dans les services de santé.

Manque de personnels et de reconnaissance pour les services publics.

Dans les deux branches, la rémunération manque.

Aucun n'est décidé à lâcher le combat contre la contre-réforme des retraites !

Vous trouverez ci-dessous la conclusion de la résolution :

Aussi le congrès soutient toutes les mobilisations en cours. Il alerte l'ensemble des salariés de nos secteurs. Il y a urgence à ouvrir la discussion à tous les niveaux, à se rapprocher sans plus attendre, des autres organisations syndicales, pour réunir partout, les personnels dans les jours à venir. Que ce soit dans des assemblées générales, des réunions, des heures d'information syndicale, pour poser les revendications et décider sans attendre, des moyens d'action efficaces pour les faire aboutir y compris



pris par la grève et le blocage.

Pour la satisfaction des revendications urgentes :

— *Abrogation de la réforme des retraites et le maintien de la CNRACL.*

— *Augmentation générale des salaires dans la fonction publique, comme dans toutes les conventions collectives de la santé privée.*

— *Augmentation des pensions.*

— *Maintien du Statut et des conventions collectives.*

— *Abandon des mesures Macron/Barnier contre les fonctionnaires et la sécu.*

— *Retour à la Sécurité sociale de 1945.*

— *Maintien de tous les établissements, tous les services, tous les postes.*

— *Réouverture des lits, ce qui nécessite d'en finir avec l'ONDAM et les Lois de Financement.*

Création de postes à hauteur des besoins de chaque service, chaque collectivité.

— *Titularisation des contractuels.*

— *Non au nouveau jour de solidarité.*

— *Non aux jours de carence.*

— *Obtention du SÉGUR pour tous*

les exclus.

Ainsi que la conclusion de l'appel lancé par le congrès aux camarades :

Devant l'ampleur des attaques et la volonté du gouvernement d'aller encore plus loin dans la destruction de nos acquis, les délégués FO alertent l'ensemble des salariés de nos secteurs.

Il y a urgence à ouvrir la discussion à tous les niveaux, à se rapprocher sans plus attendre, des autres organisations syndicales, pour réunir partout, les personnels dans les jours à venir. Que ce soit dans des assemblées générales, des réunions, des heures d'information syndicale, pour poser les revendications et décider sans attendre, des moyens d'action efficaces pour les faire aboutir y compris par la grève et le blocage.

Pour la satisfaction des revendications, il est évident que les journées d'action ne suffisent pas. Les salariés de Michelin sont en grève contre les suppressions d'emplois, Le 21 novembre les syndicats de la SNCF appellent à la mobilisation et à la grève et lancent un ultimatum au gouvernement. N'est-ce pas le moment d'y aller tous ensemble ?

ACTUALITÉS

Billet d'humeur

« Réforme des retraites : FO réaffirme son exigence d'abrogation tout en ouvrant la porte aux négociations »



C'est le titre qu'ont donné « Les Échos » à leur article traitant du meeting du 26 octobre dernier.

Des 2000 militants présents à la Mutualité de Paris, aucun n'est prêt à négocier le poids des chaînes!

C'est aux sons « d'abrogation de la réforme des retraites » et « la retraite, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder » que Frédéric Souillot a été accueilli!

Aucun des militants présents ne pourra tolérer qu'une négocia-

tion en dehors du cadre du retrait de cette réforme soit menée!

La masse de camarades présente en plein milieu des vacances scolaires, avec chasubles et drapeaux, prête à en découdre est un formidable point d'appui!

Si le bouton de la grève générale n'existe pas, ces 2000 militants retournent dans leur entreprise, établissement, collectivité avec une mission. : celle de faire des AG, des réunions, peu importe le nom qui leur sera donné, pour établir le cahier de revendications et décider des modalités pour obtenir satisfaction!

Ni amendable, ni négociable!

Vincent Jouanneau

Pays de la Loire : la culture en danger

Les restrictions du budget alloué aux collectivités territoriales, annoncées par le gouvernement de Michel Barnier, trouvent en Pays de la Loire un écho politique zélé, des plus alarmant pour l'ensemble de l'écosystème qui agit en faveur de l'intérêt général.

La présidente de Région, Christelle Morançais a annoncé mi-octobre, non seulement vouloir doubler l'exigence du gouvernement de procéder à 40 millions d'euros d'économies sur les dépenses publiques, mais également souhaite « aller plus loin » sans préciser le montant de cette économie supplémentaire. Une économie d'au-moins 100 millions d'euros semble évoquée.

Ainsi les 100 à 150 millions d'économies projetées en 2025 pourraient peser principalement, sur le périmètre de la commission 7 « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité femme-homme ».

Les aides aux lieux, aux compagnies, aux arts de la rue, mais aussi aux festivals, aux différents pôles et à l'ensemble de l'audio-visuel public pourraient souffrir d'un retrait total ou d'une baisse pouvant aller jusqu'à 90% des dotations régionales. Il en serait de même pour la solidarité, la vie associative et le sport, très sévèrement touchés.

Les coupes pourraient être telles que certaines structures seraient en péril dès 2025, entraînant un vaste plan social territorial dont

les répercussions dépasseraient assurément le périmètre de la région. Des milliers d'emplois sont menacés.

L'effort à hauteur de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités territoriales constitue un véritable choc budgétaire majeur pour le service public de la culture.

Contre cette coupe massive qui menace l'intérêt général et des centaines d'emplois, nos camarades du FO SN3M - (Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique) seront mobilisés en intersyndicale à l'hôtel de région le 25 novembre prochain

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation dans la santé

Les conditions de travail, d'accueil des patients et des résidents se dégradent à cause des politiques de santé publiques, les PLSS se suivent et se ressemblent ils ne sont jamais à la hauteur des besoins de la population et des professionnels de santé.

Ces derniers mois, dans notre département, nos camarades de la santé se sont mobilisés à de multiples reprises.

Tout d'abord cet été dans la région devant la situation aux urgences comme dans tous les établissements de santé, FO Santé des Pays de la Loire appelait à se rassembler le 22 août pour soutenir la délégation reçue à la Préfecture de Région.

150 manifestants sont venus de Mayenne, de Vendée, de Loire Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Sarthe avec le soutien des Unions Départementales Force Ouvrière.



Dans la foulée, le cadre de santé, puis l'infirmière référente s'en vont. Aides-soignantes, agents et même la psychologue démissionnent, face à une situation que beaucoup ne supportent plus.

Faute de personnel, les conditions de travail se sont dégradées très rapidement...

Salariés et familles ont alerté l'agence régionale de santé (ARS) sur la baisse de qualité des soins et les conditions de travail, dès le mois de juin.

Le jeudi 12 septembre face à l'absence de réaction du conseil d'ad-

Elle s'est engagée à mettre en place de nouvelles élections professionnelles les membres du CSE ayant tous démissionné.

Ces élections ont été l'occasion d'une implantation franche dans l'établissement avec 100% de représentativité et la désignation d'une déléguée syndicale.

Valanjou

Près de 60 personnes se sont réunies le jeudi 26 septembre lors du rassemblement organisé par le Syndicat Force Ouvrière de l'Ehpad Les Fontaines et l'UPHV Val Fleuri à Valanjou, pour dénoncer les conditions de travail dégradées et la maltraitance institutionnelle que subissent les agents travaillant dans ces deux structures.

La veille, lors de la rencontre avec la Direction, le Syndicat Local et le GD ont dénoncé des pratiques qui allaient à l'encontre des droits des agents : appels multiples sur les repos, pression sur les agents pour combler les absences, modifications d'amplitude horaire imposées...

ASH CHU

Des collègues ASH de tous les secteurs du CHU, se mobilisent depuis le 15 octobre soutenu par les syndicats FO-CGT-SUD.

La direction du CHU poursuit la suppression de postes au profit d'une société privée GSF dans le seul objectif de réduire les coûts. Ce projet prévoit également l'aug-

Jeanson

Dans cette EHPAD dirigée par une association, la situation a dégénéré après le licenciement du directeur par le conseil d'administration. Ce départ a généré des démissions en cascade.

ministration les salariés accompagnés du syndicat de la santé privée et de l'Union Départementale ont fait grève.

La direction s'est engagée à des embauches : 1 cadre, 2.8 ETP infirmiers, 1 aide-soignante, 3 agents et un médecin coordinateur



EN DIRECT DES SYNDICATS



mentation de la charge de travail pour les ASH qui, malgré les discours rassurants de la direction, vont avoir tout autant de missions avec moins d'effectifs.

Les ASH ont été retirés des équipes de soins, affectés à des bâtiments et donc un périmètre toujours plus important, ils ont perdu le travail collectif à taille humaine.

Malgré les alertes répétées depuis des années, la direction du CHU poursuit sa logique avec pour seule motivation la réduction des coûts.

Malgré de très nombreux arrêts de travail liés aux conditions de travail, arrêts que le pool actuel est incapable de remplacer, près de 60 ASH ont envahi l'instance du CSE du 15 octobre pour interpellé la direction générale après deux réunions stériles avec la DRH. C'est 50 % de l'effectif total ASH du CHU qui était présent, ce qui est très important, d'autant que les assignations empêchent de nombreux ASH de quitter leur poste.

Nos collègues ont fait état de toutes les problématiques et de leurs revendications face à une direction qui décide de ne pas bouger ses lignes.

- maintien de tous les effectifs,
- remplacement de tous les arrêts de travail et des postes vacants,
- augmentation de l'effectif du pool, à hauteur de 10 ETP,
- un nombre suffisant de recrute-

ments sans concours,

- retour dans les équipes de soins et réduction du périmètre d'intervention.

Les ASH se sont de nouveau mobilisés le 22 octobre puis le 12 novembre, à ce jour la direction reste inflexible et refuse de tendre la main aux agents!

Stérilisation du CHU

81% de grévistes le 13 novembre dernier pour des effectifs, et une revalorisation des salaires

Maillon indispensable au bon fonctionnement des blocs opératoires et services du CHU, les agents de stérilisation alertent la direction du CHU d'Angers depuis plus de 2 ans sur la situation dans leur service : hausse d'activité, sous-effectif... 3 rencontres ont eu lieu depuis juillet 2023, la direction du CHU prend note, mais ne met aucun moyen en place.

Ces dernières années, l'activité de la stérilisation a augmenté de 20 %.

Déjà en 2023, FO déposait un droit d'alerte. La direction s'était alors engagée à la budgétisation de 3 postes en lien avec les nouveaux laveurs et l'activité robot dans les blocs. Aujourd'hui les laveurs sont actifs, l'activité robot est bien présente et l'équipe de stérilisation n'a vu aucune augmentation d'effectif. Les agents de stérilisation revendiquent également l'attribution d'une prime

motivée par la pénibilité de leur travail et par l'ampleur de la formation aux différents postes et protocoles d'hygiène inhérents à leurs missions. Aujourd'hui, cette prime est de 16€...

Renfort de 5 postes pour faire face à la hausse d'activité

Ouverture de discussions avec l'ensemble de l'équipe pour aboutir à un nouveau planning

Affectation d'une IDE supplémentaire pour atteindre le nombre de postes IDE prévu.

Carrière : Mise en place de concours OP2 pour les AEQ titulaires et OPQ contractuels en 2025

Accès au grade TH pour que l'ensemble des agents du process et de la recompo soient en catégorie B comme les AS

Attribution d'une prime pour l'ensemble des agents de la stérilisation

Accès à l'enceinte du CHU en voiture pour les équipes du matin et du soir

Saint Nicolas

Grève et occupation de l'EHPAD!

Le Vendredi 15 novembre 2024, s'est tenue une assemblée générale exceptionnelle avec le syndicat FO.

Plus de 40 agents de toutes les résidences de Saint-Nicolas étaient présents.

Une infirmière a dressé l'état de la situation. Les conséquences du sous-effectif sur tous les résidents et sur le personnel. « On ne peut pas continuer à travailler dans ces conditions ».

S'il y a déjà eu des grèves à St Nicolas, pour obtenir des effectifs supplémentaires dans toutes les résidences il faut maintenant frapper fort.

La lettre ouverte à destination de la direction générale, du conseil départemental et de l'ARS a déjà réuni 200 signatures de collègues.

Il a été décidé :

- La grève reconductible à compter du lundi 25 novembre 2024
- L'occupation du site Saint-Nicolas dès le 25 novembre 2024

ACTUALITÉS

JOUR DE CARENCE MALADE PAS COUPABLE Ni 1 Ni 2 Ni 3 ZERO !

2012

2014

2018

2021

2023

CRÉATION

SUPPRESSION

RÉTABLISSEMENT

SUSPENSION

RÉTABLISSEMENT

Les fonctionnaires sont de nouveau dans le collimateur du gouvernement. Baisse des indemnités maladie, hausse des jours de carence, suppression des catégories...

Alors que près de 66% des salariés du privé bénéficient de mesures pour compenser les trois jours de carence imposés en cas d'arrêt maladie, le gouvernement pense rétablir l'égalité public-privé en imposant trois jours de carence, au lieu d'un actuellement, pour les fonctionnaires.

Le ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, entend ainsi « responsabiliser » les agents! Eh bien non, les agents ne sont pas des irresponsables qui demandent à leur médecin

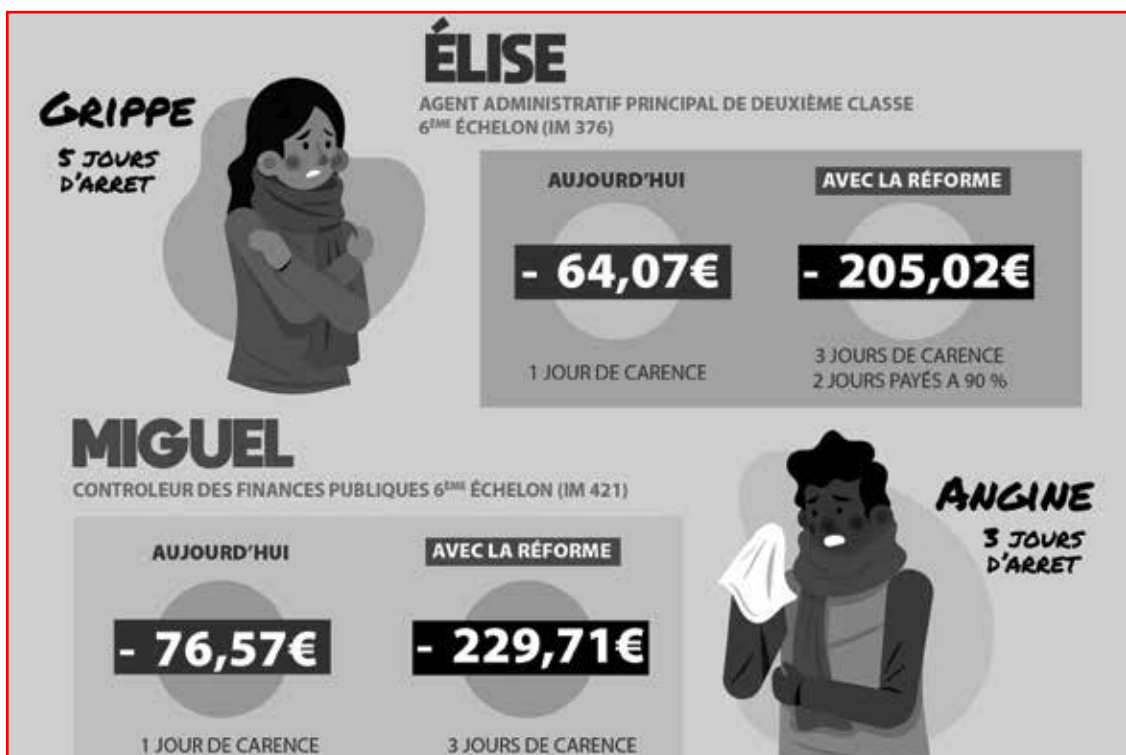
des arrêts de complaisance. Au contraire cette mesure va obliger des agents malades à se rendre à leur travail, quitte à aggraver leur pathologie ou à contaminer l'ensemble de leurs collègues. Il faut rappeler que pendant la pandémie de COVID, l'ensemble des salariés du public comme du privé a été exempté de jours de carence. À ce moment là, il y avait une grande peur de la contagion.

À cette mesure s'en ajoute une autre. En effet, pourrait également suivre la baisse de 10 % des indemnités perçues les trois premiers mois de maladie ordinaire. L'objectif pour le gouvernement est ainsi de réaliser 60 milliards d'économies en 2025.

Le 29 octobre dernier, Guillaume Kasbarian, revenait aussi sur

l'idée de supprimer les catégories A, B et C, qui régissent la grille de rémunération des fonctionnaires et y substituer la rémunération au mérite. Il semblerait depuis que cette mesure soit reléguée au second plan, alors que se confirme la suppression de la GIPA, la Garantie individuelle du pouvoir d'achat, une prime destinée à compenser l'inflation et dont bénéficiaient les agents dont le traitement brut indiciaire est inférieur sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.

Il ne faut cependant pas s'y tromper. Pendant que le gouvernement tape sur les fonctionnaires, dans l'espoir de diviser les travailleurs, d'autres mesures suivront ensuite pour le privé.



ACTUALITÉS

Protection Sociale Complémentaire

Les choses changent pour les agents de la Fonction publique territoriale

Les employeurs territoriaux seront bientôt obligés de prendre en charge une partie de la protection sociale complémentaire de leurs agents, au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la santé, tel que fixé par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022

En clair, cela signifie que les collectivités territoriales devront obligatoirement participer au financement de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire. Jusqu'alors chaque collectivité était libre de participer ou non!

Dans un premier temps, c'est donc la garantie maintien de salaire qui est au centre des débats. Elle intervient lorsque l'agent, après 3 mois de congés maladie, passe à demi-traitement et elle assure donc le complément des revenus. Selon les collectivités, la situation des agents est inégale Certains bénéficient déjà d'un contrat collectif négocié par la collectivité avec une prise en charge plus ou moins importante de ladite collectivité. D'autres n'ont rien et doivent s'assurer individuellement. Souvent, c'est lorsqu'arrive le « pépin » que les agents découvrent qu'ils perdent la moitié de leur traitement après 3 mois d'arrêt-maladie non consécutif.

La loi entend donc apporter une réponse aux agents cumulant plus de 3 mois d'arrêt-maladie pour maintenir leur niveau de vie. Cependant, les bonnes intentions ne font pas tout.

Les centres de gestion, qui régissent l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements décident de s'unir pour négocier des accords avantageux.

En Pays de la Loire, le cabinet Clémie Conseil est choisi pour

accompagner un accord collectif régional relatif aux régimes de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire. Cela représente environ 75 254 agents.

Lors de négociations, Force Ouvrière, constate que les centres de gestion autoriseront l'assistant à maîtrise d'ouvrage Clémie conseil à prélever sur les mutuelles, 2 % de la cotisation sur les garanties de base, sans compter les options. Ce sont 2 % qui seront payés respectivement par l'employeur, donc prélevé sur les fonds publics, et par l'agent. L'assistant à maîtrise d'ouvrage réalise ainsi une belle opération!

Deux options seront laissées aux choix de chaque collectivité. Pour les agents titulaires et non titulaires, soit un régime de base à adhésion obligatoire couvrant à 90 % le traitement brut indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire, soit un régime de base à adhésion obligatoire couvrant à 95 % le traitement brut indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire. À cela s'ajoutent des options à adhésion facultative au libre choix de chaque agent, comme la prise en charge de la perte de retraite consécutive à une invalidité, le versement d'un capital-décès ou le maintien du régime indemnitaire pour les congés longue maladie, longue durée ou grande maladie.

Au terme de trois ans durant lesquels les cotisations resteront inchangées, le prestataire ne pourra considérer qu'une éventuelle augmentation ne dépassera pas 15 % du taux en vigueur jusqu'alors. Il faudrait être bien naïf pour penser que les agents n'auront pas à subir cette augmentation de 15 %.

Le contrat collectif à adhésion obligatoire à l'avantage d'obliger l'employeur à prendre en charge 50 % minimum du contrat sur les garanties minimales (hors

options). Cela représente une avancée pour l'agent, car la loi au départ ne prévoyait que 7 €. Pour simplifier, pour un agent à 1800 euros brut, sur une cotisation totale de 30 €, cela représenterait une quinzaine d'euros à sa charge.

Cependant l'adhésion obligatoire risque aussi de faire grincer des dents du côté des agents qui ne comprennent pas tous le bien-fondé d'une prévoyance et voient une dépense supplémentaire synonyme de baisse de leur pouvoir d'achat.

Dans chaque collectivité, les représentants du personnel auront à se prononcer ou non en faveur du contrat régional. Si la collectivité s'engage, le contrat sera conclu pour 6 ans avec le prestataire retenu par Clémie Conseil. Deux ont été agréées et se partagent les collectivités des cinq départements. Il y a d'un côté Collecteam/Allianz et de l'autre Territoria Mutuelle..

Du côté des collectivités, la prise en charge à 50 % risque de chagriner les plus pingres. À l'heure où le gouvernement leur demande de réduire les dépenses, prendre en charge une partie de la garantie maintien de salaire signifie rogner sur d'autres dépenses.

Les augmentations de régimes indemnitaires, de titres restaurant ou autres avantages risquent de n'être plus d'actualité. Comment les collectivités territoriales vont-elles financer cette nouvelle dépense? Il y aura aussi des collectivités qui n'adhéreront pas au contrat régional, soit parce qu'elles estiment proposer un contrat plus avantageux, soit parce qu'elles vont s'en tenir aux 7 € obligatoires inscrits dans le décret. Les agents n'y gagneront rien.

Au 1er janvier 2025, la prévoyance s'appliquera, contrat régional ou pas. Au 1er janvier 2026, ce sera le tour de la complémentaire santé.

QUELQUES CHIFFRES



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Au 1^{er} novembre, revalorisé de 2 %, le Smic passera à 1 426 euros net par mois (1 398,70 euros actuellement). Nullement un coup de pouce au Smic, cette revalorisation est une anticipation de la hausse automatique, calée sur l'inflation, qui aurait dû intervenir le 1^{er} janvier 2025. En novembre encore, et alors que par ailleurs le gouvernement a annoncé le report de six mois, au mois de juillet, de la hausse des pensions de base, 13,5 millions de retraités du privé seront concernés, eux, par la revalorisation des pensions complémentaires Agirc-Arrco. Après 4,9 % en 2023 et 5,12 % en 2022, sur fond d'inflation forte, l'Agirc-Arrco a décidé le 15 octobre d'une hausse de 1,6 % de la valeur du point. Elle inclut la déduction de 0,4 point (sur 2024-2026) due au « facteur de soutenabilité », élément participant à assurer la trajectoire d'équilibre du régime (paritaire), qui se doit par ailleurs de disposer de six mois minimum de réserves pour le versement des pensions. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

338,80 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

529,10 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

190,29 €

Par enfant en plus à charge.

74,26 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

-1,2% en septembre 2024 (+0,5% en août 2024).

+1,1% en septembre 2024 sur un an (+1,8% en août 2024).

En septembre 2024, les prix à la consommation diminuent de 1,2% sur un mois et augmentent de 1,1% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) Valeur du point.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,73 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 366.

11,10% Retenue pour pension.

9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

INSTANCES

Commission Administrative du 18 novembre

Dans l'industrie, chez France Travail, dans l'enseignement, dans la santé,..., les travailleurs veulent gagner, aidons-les à s'organiser !



Une quarantaine de camarades élus étaient réunis le 18 novembre pour la première commission administrative de ce mandat.

Après une introduction de Magali Lardeux qui est revenu sur le succès de notre congrès départemental et du meeting du 26 octobre dernier, sur l'absolue nécessité du cessez-le-feu en Ukraine, au Liban et à Gaza. En Europe, tous les budgets de guerre augmentent, 413 Milliards en France... Cet argent qui pourrait servir aux services publics, de l'éducation, de la santé... Dans ce climat, les patrons continuent de gaver les actionnaires et suppriment des emplois. Dans notre département, c'est l'usine Michelin de Cholet qui est condamnée par un groupe ayant distribué 955 millions d'euros à ses actionnaires l'an dernier!

Une dizaine d'interventions se sont succédé.

Dans tous les secteurs, l'heure est à la revendication et à la bagarre :

Morgane Moureaux

Dans les écoles du département, des motions indiquant que les enseignants sont prêts à la mobi-

lisation sont signées

Anthony Kerdreux

dénonce les outils mis en place par le patronat pour casser la grève. Par exemple les primes d'assiduité mise en place au moment des mouvements sociaux comme chez Michelin ou Valéo. « Notre boulot de syndicat est d'aider les salariés à s'émanciper! Aujourd'hui le capital est en train de gagner donc il faut aller discuter avec les salariés et les aider. »

« Chez Vyv, la situation est explosive, les directeurs arrivent en négociation sur l'accord de temps de travail avec des propositions en deçà des conventions collectives. Devant ces provocations, les salariés des fonctions supports qui ne sont pas habitués à faire grève ont proposé de partir avec les cheminots.

Organisation des meetings et d'AG partout pour à partir du 10 décembre obtenir satisfaction. »

Aurélien Flau

revient sur la situation catastrophique dans le bâtiment et dans l'industrie. Le groupe Liébot qui se porte bien, mais dont le carnet de commandes pour l'usine Wibaie en 2025 est vide, annonce en CSEC qu'il va construire des

usines en Pologne et aux États-Unis. Le groupe Michelin ferait-il des émules ... Les salariés ne se laisseront pas faire. Dès l'annonce, nos camarades ont décidé d'organiser partout des AG!

Christel LUCAS :

« Le fonctionnaire bashing est mis en place par le nouveau gouvernement. À la Direction Générale des Finances Publique nos collègues subissent de plus en plus d'insultes au téléphone.

Jeudi dernier nous avons eu une réunion UIAFP : tout le monde a pu faire part des revendications et des mobilisations de son domaine d'activité.

Si 3 jours de carence sont imposés cash, le privé va être touché aussi. Il faut s'unir en interpro.

Vendredi j'ai vu des collègues dans les services, il y a une volonté globale d'en découdre. »

Yann Paul

Est largement revenu sur les attaques que subie la sécurité sociale :

« Depuis maintenant près de 30 ans la chute des feuilles s'accompagne de la discussion au parlement du PLFSS le déficit serait de 18 milliards d'euros dont

INSTANCES

14,6 pour l'assurance maladie la presse celle que les syndicalistes appelaient à raison au début du 20^{ème} siècle la presse bourgeoise nous donne les raisons, c'est la faute aux assurés sociaux qui sont toujours malades

662 milliards c est le budget de la sécurité sociale 264 milliards le budget de l'assurance maladie, 18 milliards le coût des IJ maladies

après le quoi qu'il en coûte ce sont les salaires qui doivent maintenant en payer l'ardoise!

En tant que syndicaliste nous devons le redire le marteler le pseudo déficit est organisé par les exonérations de cotisations de 75 à 80 milliards d'€ d'ailleurs ces exonérations auraient permis de sauver entre 80 000 et 360 000 emplois.

Les 4 milliards d'économies c sont aussi sur le personnel de la sécurité sociale.

L'employeur juridique des organismes l'UCANSS essaie de mettre en place une classification qui favorisera l'individualisation c est par la destruction des droits collectifs des agents de la sécurité sociale que le gouvernement veut finir la destruction de la sécu.

Si vous voulez avoir une vision de la destruction des services publics, c est vers la sécu qu'il faut se tourner, la caisse nationale avait lancé au moment du Covid une application appelée Arpege pour les IJ des travailleurs indépendants.

Manque de chance le logiciel bo-guait sans arrêt et les travailleurs indépendants étaient nombreux à pouvoir prétendre à une indemnisation pendant cette période.

La CNAM a décidé, d'étendre à tous ce mode de liquidation, en Vendée, Arpege est mis en place depuis le 20 septembre et actuellement 1700 dossiers sont bloqués des acomptes sont versés, mais pas de relevés donc pas de complément possible de la prévoyance

Ce sont nos collègues de la plateforme d'Angers qui traitent les appels du 85, des collègues qui subissent quotidiennement des insultes, des menaces de mort voire des chantages au suicide par des assurés exaspérés et précaires!

Conséquence : des arrêts et des conditions de travail encore dégradées...

Le low cost c'est aussi ce qui se passe à l'assurance retraite en ce moment à Nantes pour avoir de bons chiffres un bon «reporting» à la production il est décidé de mettre de côté l'instruction des dossiers ASPA, minimum vieillissement de plus de 90 jours, cette prestation concerne les assurés les plus précaires très majoritairement des femmes

la sécurité sociale condamne les assurés les plus pauvres à aller à l'aide alimentaire on est loin de la sécu de 45 »

Jean Jacques Nicolai

Pour les retraités, la non-valorisation des retraites est une situation particulière.

On apprend par la voix de Wauquiez (qui ne fait pas partie gouvernement) que l'augmentation des pensions aura lieu en deux temps : la moitié en janvier et le reste pour les petites retraites en juillet.

Au 31 décembre, ils sont sensés revaloriser à hauteur de l'inflation. Et ça ne sera pas le cas.

Ce qui sera perdu par les «grosses» retraites le sera pour toujours!

Le groupe des 9 (intersyndicale/interassociations des retraités) appelle à une mobilisation le 3 décembre pour l'augmentation de toutes les pensions.



LE 3 DÉCEMBRE, LES RETRAITÉS MANIFESTERONT DANS TOUTE LA FRANCE :
NON AU GEL DES PENSIONS !
REVALORISATION AU 1ER JANVIER 2025 !
RATTRAPAGE DES PERTES SUBIES DEPUIS 2017 !
PAS D'ÉCONOMIE SUR LE DOS DES RETRAITÉ·E·S

L'intersyndicale des retraités du Maine-et-Loire fait sien l'appel des 9 organisations syndicales et associations nationales de retraités

Après que le gouvernement a prévu de ne revaloriser les retraites que le 1^{er} juillet (et non le 1^{er} janvier), nos organisations de retraités ont pris connaissance des propos tenus par M. Wauquiez concernant la revalorisation des retraites de base en 2025, au titre du rattrapage de l'inflation 2024.

M. Wauquiez a affirmé en effet qu'« il y aura bien une revalorisation des retraites pour tous les retraités, de la moitié de l'inflation » dès janvier. Puis il a ajouté qu'au 1^{er} juillet interviendra « une deuxième revalorisation pour les retraités les plus modestes pour les protéger intégralement de l'inflation. »

Cette réaction de M. Wauquiez, reprise par le gouvernement, traduit l'inquiétude des cercles dirigeants quant à la colère des retraités.

Les 9 organisations de retraités condamnent cette piteuse tentative de diviser les retraités.

En effet, cette mesure qui n'est qu'un cautère sur une

jambe de bois, pénaliserait tous les retraités puisqu'elle se traduirait pour tous par une perte de pouvoir d'achat sur les 6 premiers mois de l'année, perte qui serait prolongée sur toute l'année 2025 et les années suivantes pour plus de 50 % d'entre eux, celles et ceux dont la pension dépasse le SMIC.

Cela se cumulerait aux pertes déjà subies par tous les retraités depuis des années.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De ce fait, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension non versés sur la période et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Par ailleurs cette mesure est une remise en cause du droit à la retraite, du code de la Sécurité sociale. Pour les fonctionnaires retraités, c'est une atteinte au code des pensions civiles et militaires.

Aussi, plus que jamais, nos organisations soussignées réaffirment leurs revendications et appellent les retraités, à signer massivement la pétition et à se mobiliser en particulier le 3 décembre pour dire haut et fort :

Oui à l'indexation de toutes les retraites de base au 1er janvier 2025.
Indexation a minima sur l'inflation au 1er janvier 2025.
Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
Pas de pension en-dessous du SMIC.
Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Signez massivement la pétition !
Manifestez le 3 décembre !

À ANGERS : RENDEZ-VOUS À 15 HEURES, JARDIN DU MAIL
POUR MANIFESTER EN DIRECTION DE LA PRÉFECTURE
Une motion sera remise au préfet

Lien pour la pétition :
<https://www.change.org/p/non-au-recul-de-l-indexation-des-retraites-de-base-au-1er-juillet-2025>

« Le plan social de la sécu est un plan de grande ampleur sur plus de 30 ans.

Il est important qu'on porte cette voix de défense de la sécurité sociale.

Parmi les coups portés à la sécu, le non-remboursement des ALD va être sans doute fatale pour beaucoup.

Le 5 est aujourd'hui mis en avant pour qu'on ne parte pas tous

INSTANCES

ensemble. C'est une manière de casser ce mouvement et il ne faut pas opposer les dates, mais exploiter la situation.»

Xavier Redon :

Sur l'annonce des 200 plans sociaux, même le MEDEF annonce que cette situation va aller en s'accroissant.

Salaires et gel du point d'indice : le ministre répond par des jours de carence supplémentaires.

Les agents sont prêts à la mobilisation.

Attal annonce à la cour des comptes qu'il serait bon de supprimer 100 000 postes dans la territoriale, ce n'est pas la première fois qu'on nous demande de se serrer la ceinture.

Il ne faut pas s'interdire de partir ni le 5, ni les 10, 11 et 12... il faut donc continuer à discuter et solliciter les autres syndicats pour une AG »

Sophie Quinchart :

Tous les budgets sont rognés.

Ce qui se profile : augmentation des frais d'inscription, réduction des choix de formation.

L'IFSE pourrait ne plus être payée à partir de janvier. Disparition de la GIPA. Nous voyons de plus en plus de ruptures conventionnelles de titulaires. Certaines commissions vont être amenées à ne plus prendre de décision.

Fred Neau :

Marche à l'abîme... L'élection de Trump est inquiétante, mais le bilan de Biden est terrible.

Les travailleurs sont tous impactés au niveau mondial.

Nous voyons un paradoxe entre la violence des coups portés par le gouvernement et sa fragilité, le rejet qu'il subit depuis sa mise en place.

Rejet de la politique, rejet des plans sociaux, attaque de la sécurité sociale, disparition du contrôle du service médical afin de soumettre ce service à une ligne comptable et financière.

Comment on organise la bagarre : réunion en visio début novembre, une cinquantaine de

secrétaires de syndicats

Organismes sociaux. Une chose s'est détachée, pas de raccourcis dans la question de la grève et du blocage. Le premier obstacle c'est l'absence de perspective de gagner.

Si on sait qu'on peut l'emporter, alors ce sera plus facile, il faut aussi organiser des caisses de grève.

C'est arrivé à la CPAM d'AJACCIO, dans l'unité, ils ont obtenu des postes, le paiement des jours de grève, etc.

C'est la méthode employée pour l'emporter qui a payée.

Il y a déjà des AG qui se préparent partout. Partout où on peut on organise, l'aspiration qui remonte aujourd'hui est de faire converger.

L'appel FO pour les 10, 11, 12 parle aux camarades de la sécu. La question des IJ fait complètement lien public/privé, l'attaque va être globale.

Il faut faire le lien afin de partir tous ensemble.

Pour que la grève se développe, il n'y a pas d'appel formel, il faut que ce soit les salariés qui le décident.

Nicolas Plard :

Ça bouillonne partout.

Devant l'ampleur de toutes les attaques, il est nécessaire de se réunir.

Plusieurs réunions d'informations sont prévues dans les jours à venir.

Benjamin Delrue :

La FGF a tenu le mandat, mais ça ne doit pas rester qu'un effet de manche.

Pour les retraites on sait que les jours à saute-mouton nous ont fait perdre.

Les journées de grève « OK, mais pour faire quoi »

Les 10, 11, 12, nous ne serons pas seuls si nous y allons !

Est-ce qu'on prend l'initiative de 1000 tracts pour la grève à partir du 10 ?

C'est compliqué de fédérer certes. Mais au CHU, nous avons eu 100 % du personnel du service de stérilisation en AG et 81 %

en grève, débrayage 2 fois 2 h le mardi et sans satisfaction, 4h le matin 4h le soir, dès le jeudi

À St Nicolas, vote de la grève reconductible avec présence à l'EHPAD à partir du lundi 25.

La retraite à point : c'est l'UNSA de la RATP seule qui avait lancé un ultimatum en 2019.

Et dès le 5 décembre 2019, c'est parti partout.

Amélie Martineau :

MICHELIN : le piquet de grève n'est plus vraiment en place, la direction a acheté la grève et la majorité des salariés vont malheureusement aller bosser. Donc pas de véritable bagarre pour les travailleurs.

France Travail : 5 décembre. On dénombre 500 emplois en moins. Tous les jours nos collègues subissent des agressions, voient leurs conditions de travail se dégrader, on nous annonce que l'Intelligence Artificielle arrive et va amener la suppression de 2000 postes.

Il y a un vrai terrain et tout le budget va être de tracter d'organiser de réunir et d'y aller.

Benoît Renault :

Deux points :

-Le ministère de l'Intérieur est aussi touché par les coupes budgétaires. Pas de renouvellement de véhicule, pas de renouvellement informatique. Pour être formé, il faut payer le voyage et le logement. Sur l'immobilier, gel total des budgets, à Cholet par exemple, pas de travaux malgré les poussières d'amiantes. Un bon nombre de contractuels ne sont pas renouvelés. GIPA, jours de carence, ça agite beaucoup les collègues, les collègues ne comprennent pas qu'on attende.

-Il n'est pas question du 5 ni du 10 il ne faut pas attendre du tout. Ce qu'ils n'aiment pas c'est le zéro chiffre.

La CA a voté à l'unanimité le communiqué qui se trouve en Erito de ce numéro



JAMAIS SOLO, AVEC **FO** !



VINS CIDRES
JUS DE FRUITS
SPIRITUEUX



PÂTISSERIE



MAREYEURS-
EXPEDITEURS



COIFFURE



COMMERCES DE
GROS



CONFISERIE
CHOCOLATERIE
BISCUITERIE
DÉTAILLANTS



HÔTELLERIE DE
PLEIN AIR



ESTHÉTIQUE
COSMÉTIQUE
PARFUMERIE
ENSEIGNEMENT



BOULANGERIES-
PÂTISSERIES
ENTREPRISES
ARTISANALES



FRUITS
LÉGUMES
EXPÉDITION
EXPORTATION



FLEURISTES
ANIMAUX
FAMILIERS



SERVICES A
LA PERSONNE
ENTREPRISE



BOUCHERIE
POISSONNERIE
COMMERCE



RESTAURATION
RAPIDE



HÔTELS CAFÉS-
RESTAURANTS
(HCR)



CAVES
COOPÉRATIVES
VINICOLES



CHARCUTERIE
DE DÉTAIL



COMMERCE
DE DÉTAIL
ALIMENTAIRE
NON SPÉCIALISÉ



COMMERCE
DÉTAIL ET
GROS A
PRÉDOMINANCE
ALIMENTAIRE



SECTEUR DES
PARTICULIERS
EMPLOYEURS
ET EMPLOI A
DOMICILE

SI VOUS VOUS SENTEZ ISOLÉ(E), DÉCOUVREZ LA FORCE DE LA COHÉSION

TOUCHE PAS À MON FONCTIONNAIRE !

NON AUX JOURS DE CARENCE
OUI À L'AUGMENTATION IMMÉDIATE
DES SALAIRES
NON À LA CASSE DU STATUT
GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES



**TOUS
EN GRÈVE**

10-11-12 DÉCEMBRE 2024
MOBILISONS-NOUS

